



Personnes-ressources et soutien après incident

Références à l'appui de la Politique de l'Assemblée législative du Manitoba relative au respect en milieu de travail : contrer et prévenir le harcèlement sexuel, le harcèlement et l'intimidation

Ces renseignements sont offerts en d'autres formats, sur demande.

Introduction

Les employés qui ont été touchés par une conduite inappropriée (p. ex., harcèlement sexuel, harcèlement ou intimidation) ont plusieurs moyens de signaler le comportement ou de demander du soutien et de l'aide.

Personnes-ressources

Les plaintes de comportement inapproprié peuvent être adressées aux personnes suivantes :

Superviseur immédiat ou tout cadre de direction

Les employés peuvent déposer une plainte verbalement ou par écrit auprès de leur superviseur immédiat ou de tout autre cadre de direction.

Les adjoints de circonscription et les députés devraient signaler toute plainte de comportement inapproprié directement aux Services des ressources humaines.

Services des ressources humaines

Les incidents de comportement inapproprié peuvent aussi être signalés au personnel des Services des ressources humaines :

Carrie Perumal
Directrice, Services des ressources humaines
204 794-3963
Carrie.Perumal@legassembly.mb.ca

Amanda McLaughlin
Gestionnaire, Services des ressources humaines
204 945-5821
Amanda.McLaughlin@legassembly.mb.ca

Teaghan Kuly
Conseillère en ressources humaines
204 390-7742
Teaghan.Kuly@legassembly.mb.ca

Rosanna Tejeda
Conseillère en ressources humaines
204 945-6395
Rosanna.Tejeda@legassembly.mb.ca

Soutien après incident

Outre la direction et les Services des ressources humaines, les personnes suivantes peuvent offrir du soutien et des conseils additionnels aux employés touchés par un comportement inapproprié :

Services de soutien et ressources internes

- **Programme d'aide aux employés et aux familles** : service de counselling à court terme volontaire et confidentiel. Le Programme fournit aussi des interventions informelles en milieu de travail, des services de médiation et des modes substitutifs de résolution des différends qui peuvent aider à restaurer le milieu de travail.
- **Les employés de l'Assemblée législative et les adjoints de circonscription** peuvent appeler au 204 945-5786 ou au 1 866 668-4916, ou consulter le site au www.manitoba.ca/csc/aboutcsc/efap/index.html (en anglais seulement).
- **Les députés à l'Assemblée législative** peuvent composer le 1 866 289-6749 ou visiter le site mycanadalifeatwork.com.
- **Perfectionnement et formation** : offre divers ateliers sur le respect en milieu de travail au sein du gouvernement du Manitoba. Vous pouvez y avoir accès en utilisant le système de gestion de l'apprentissage de l'organisme à l'adresse suivante : osd.learnflex.net (en anglais seulement). Les ateliers offerts comprennent :
 - le respect en milieu de travail et la prévention du harcèlement (en ligne);
 - comment créer un milieu de travail respectueux – pour les cadres de direction (atelier de deux jours);
 - comment créer un milieu de travail respectueux – pour les employés (atelier d'un jour).

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site au www.gov.mb.ca/csc/osd/ (en anglais seulement) ou composer le 204 945-2276.

- **SafeWalk** : relevant de la Direction de la sécurité, le programme SafeWalk offre à tous les employés la possibilité d'être accompagnés depuis leur lieu de travail jusqu'à l'endroit où leur voiture est stationnée à proximité ou jusqu'à leur arrêt d'autobus. Pour en savoir plus, appeler au 204 945-3700 ou visiter le site intranet.mbgov.ca/justice/pubsafe/security/Pages/secaware.aspx (en anglais seulement).

Autres sources de soutien et ressources

- **Klinic Community Health** : fournit une gamme complète de services de santé, allant des soins médicaux aux services de counselling et d'éducation. Consulter le site klinik.mb.ca/ (en anglais seulement).
- **Klinic in Brandon – Manitoba Farm, Rural and Northern Support Service (MFRNSS)** : fournit des services de counselling en ligne et par téléphone aux agriculteurs et aux personnes qui vivent dans une région rurale ou dans le nord du Manitoba. L'organisme abrite un centre de ressources sur la

santé mentale en région rurale qui offre des livres, des vidéos et des articles traitant de la santé mentale des habitants des régions rurales et du Nord, des Autochtones et des agriculteurs. Consulter le site au <https://supportline.ca/> (en anglais seulement).

- **Justice Manitoba – Services d’aide aux victimes** : offre des services gratuits aux victimes de crimes graves, y compris aux victimes de violence familiale et d’agression sexuelle. Consulter le site au <https://www.gov.mb.ca/justice/vs/pubs/supportvictims.pdf> (en anglais seulement).
- **Vous n’êtes pas seul** : ce site Web offre une gamme de renseignements et de ressources sur la violence sexuelle, y compris l’agression sexuelle, le harcèlement avec menaces et le harcèlement sexuel. Pour en savoir plus, consulter le site au <https://www.gov.mb.ca/youarenotalone/index.fr.html>.